

53 - EPCC ISBA - EPCC Les Deux Scènes - RAP La Rodia - Avenants aux conventions d'objectifs et de moyens

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La Ville de Besançon met en œuvre une partie de sa politique culturelle au travers d'établissements publics et d'organismes privés avec lesquels sont conclues des conventions d'objectifs et de moyens pluriannuelles.

Le soutien apporté par la collectivité porte à la fois sur le fonctionnement de ces structures mais également sur le renouvellement de leurs équipements.

I - EPCC ISBA

Par le truchement d'une convention d'objectifs et de moyens 2012-2014, la Ville s'est engagée à verser à l'établissement une subvention annuelle d'équipement d'un montant de base (2012) de 37 000 €.

Au regard du programme d'équipement proposé par la structure pour 2014, il est proposé de confirmer pour 2014 l'allocation d'une subvention d'équipement à l'ISBA d'un montant de 37 000 €.

En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits sur la ligne 204.23.204181.0014006.10031.

II - La Scène Nationale de Besançon - EPCC Les Deux Scènes et RAP La RODIA

Le Conseil Municipal du 2 décembre dernier a décidé une diminution de 1 % de la participation financière de la Ville à certaines structures culturelles. Cette diminution a été confirmée dans le cadre du budget 2014.

Pour 2014, le montant de la contribution annuelle de la Ville à la Scène Nationale s'élevait donc à 2 251 141 € et à La Rodia à 550 546 €.

Par ailleurs, dans le cadre de sa convention de délégation de service public conclue avec la STTM pour l'exploitation et la gestion du Casino, la Ville de Besançon a fait le choix d'orienter le mécénat culturel du délégataire vers certains acteurs culturels majeurs du territoire dont La Rodia et la Scène Nationale.

Consécutivement à une diminution du montant du mécénat versé par la STTM à ces structures (indexé sur le chiffre d'affaires du casino), la Ville, afin de ne pas les fragiliser, a décidé de compenser ce retrait.

Cette compensation votée dans le cadre du budget principal en avril 2014 implique de procéder à un ajustement technique des conventions liant la Ville à La Rodia et la Scène Nationale.

La participation financière de la Ville au fonctionnement de la RAP La Rodia à inscrire par avenant dans la convention d'objectifs et de moyens pour 2014 est donc de 550 546 € + 3 600 €, soit 554 146 €.

En cas d'accord, la somme de 554 146 € sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65.314.657364.0010012.10031.

La participation financière de la Ville au fonctionnement de l'EPCC Les Deux Scènes la Scène Nationale à inscrire par avenant dans la convention d'objectifs et de moyens pour 2014 est donc de 2 251 141 € + 10 800 € soit 2 261 941 €.

En cas d'accord la somme de 2 261 941 € sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65.313.6554.0012015.10031.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement à l'EPCC ISBA en 2014 d'une subvention d'équipement d'un montant de 37 000 €,

- d'approuver le versement à la RAP La Rodia en 2014 d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 554 146 €.

- d'approuver le versement à l'EPCC les Deux Scènes en 2014 d'une contribution d'un montant de 2 261 941 €,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants à intervenir dans ce cadre.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Pour l'EPCC ISBA : M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. SCHAUSS, Mme JEANNIN, M. BONNET, Mme EL YASSA, M. POULIN, M. CHALNOT, Mme JOLY et Mme FAIVRE-PETITJEAN n'ont pas pris part au vote.

Pour l'EPCC Les Deux Scènes : M. BONTEMPS, M. DUMONT, Mme MAILLOT, M. STHAL, M. MORTON, Mme POISSENOT, M. BONNET, Mme COMTE-DELEUZE, Mme GERDIL-DJAOUAT, M. BODIN, Mme ANDRIANTAVY, M. POULIN, M. ALLEMANN, M. CHALNOT et Mme FAIVRE-PETITJEAN n'ont pas pris part au vote

Pour la RAP La Rodia : Mme GERDIL-DJAOUAT, M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CHALNOT, Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, M. STHAL, M. FAGAUT, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme ANDRIANTAVY, Mme EL YASSA, Mme PRESSE, M. LEUBA, Mme REBRAB, M. BONNET et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 14 novembre 2014.